

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal**  
**Herriko Kontseiluaren Delibero Erregistroaren Agiria**

**SEANCE DU 2 DECEMBRE 2025**

**OBJET / GAIA : Tarifs exposants fête du Gâteau Basque applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2026.**

**DATE DE CONVOCATION / DEIALDIAREN DATA : 26 novembre 2025.**

Nombre de conseillers en exercice / ordezkarien kopuru orokorra : 29

Nombre de présents / hor zirenak : 25

Nombre de votants / bozkatu dutenak : 29

L'an deux mille vingt-cinq, le deux décembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian DEVEZE, Maire.

Etaient présents : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, M. Didier Irastorza, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Corinne Othatceguy, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Isabelle Ayerbe, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, Mme Carmen Gonzalez, Mme Joana Lacarra, M. Jean-Pierre Gogny, M. François Hayet, M. Peio Etxeleku, M. Jean-François Lacosta, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aiçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Alain Boscq, M. Xabier Heguy, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : Mme Yolande Huguenard, Mme Marie Aristizabal, adjointes, M. Jean-Jacques Lassus, M. Sébastien Carre, conseillers municipaux.

Procurations : Mme Yolande Huguenard à Mme Eliane Aizpuru ; Mme Maria Aristizabal à M. Peio Etxeleku ; M. Jean-Jacques Lassus à M. Vincent Goytino ; M. Sébastien Carre à M. Christian Devèze.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, Mme Joana Lacarra est désignée secrétaire de séance.

Sur proposition de Mme Aizpuru, adjointe, après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

**FIXE** ainsi qu'il suit les tarifs d'occupation du domaine public par les exposants lors de la fête du gâteau basque à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

- Artisans d'art sous tente :
  - un jour = 85 €
  - deux jours = 125 €
- Artisans d'art avec leur matériel :
  - un jour = 52 € pour 3 mètres + 5 € par mètre supplémentaire
  - deux jours = 84 € pour 3 m + 5 € par mètre supplémentaire
- Producteurs sous tente :
  - un jour = 165 €
  - deux jours = 205 €

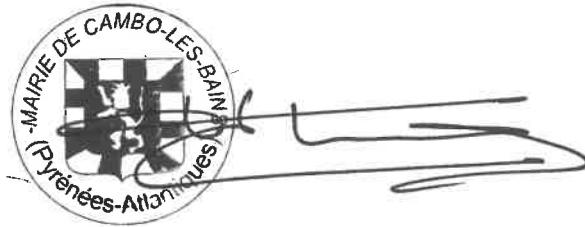
- Producteurs marché de bouche :
  - un jour = 52 € pour 3 mètres + 5 € par mètre supplémentaire
  - deux jours = 84 € pour 3 mètres + 5 € par mètre supplémentaire
- Association restauration : 52 € les deux jours
- Frais d'électricité :
  - un jour = 20 €
  - deux jours = 26 €
- Manège pour la fête du gâteau basque : forfait de 85 €
- Pêche aux canards & autres : forfait de 55 €
- Manège consommant de l'eau (piscine) : supplément de 20 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :

**Joana LACARRA**

Secrétaire de séance / Saioko idazkaria



**Christian DEVEZE**

Maire de Cambo-les-Bains / Kanboko Auzapeza